



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1186**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CULTURE - MISE A DISPOSITION DU THEATRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



11.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - MISE A DISPOSITION DU THEATRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'accord établi depuis quelques années entre la Ville et le Théâtre du Jeu de Paume permet à des associations partenaires de la politique culturelle de la Ville dans les arts de la scène de bénéficier à titre gratuit des installations du théâtre aixois.

Ces mises à disposition étant assimilées à des subventions en nature, il convient, dans un souci de transparence financière, d'en verser directement l'équivalent aux associations, qui auront préalablement réglé les frais inhérents à l'occupation, sur la base du tarif pratiqué par le Théâtre du Jeu de Paume. Ce tarif est fixé à 1.916,90 € par jour de montage et à 2.990,00 € par jour de représentation

Ces propositions ont été validées le 5 octobre 2010

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous les subventions mentionnées pour un montant de 26 680, 70€.
- **DIRE** que la dépense afférente sera imputée au budget de la Ville sur le compte 9233 6228 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants à intervenir entre la Ville et les associations "Musiques Echanges", "Amis du Théâtre Populaire" et "Image de Ville Images de Vie".
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à les signer ainsi que tout document afférent.

MISES A DISPOSITION COUVRANT LA PERIODE BUDGETAIRE DE
SEPTEMBRE A DECEMBRE 2010

ACTIVITES	Montage	Date de la manifestation	Coût total TTC montage	Représentation	Date de la manifestation	Coût total TTC représentation	Total général gratuité TTC
Es-s	1	01/10/2010	1.916,90 €	2	02/10/2010 20/11/2011	5.980,00 €	7.896,90 €
Mois de Orange	1	18/10/2010	1.916,90 €	1	19/10/2010	2.990,00 €	4.906,90 €
Théâtre	1	20/10/2010	1.916,90 €	2	21/10/2010 29/11/2010	5.980,00 €	7.896,90 €
de Ville – de Vie	0	-----	-----	1	12/11/2010	2.990,00 €	2.990,00 €
sans es	0	-----	-----	1	13/11/2010	2.990,00 €	2.990,00 €
	3		5.750,70 €	7		20.930,00 €	<u>26.680,70 €</u>

**2010.1186 - CULTURE - MISE A DISPOSITION DU THEATRE DU JEU DE PAUME -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011
Adoptée par le Conseil Municipal du 06 avril 2009 n°2009.0360

ENTRE :

La ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint
Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date
du:

Ci-après dénommée "la Ville"

ET:

L'association "Amis du Théâtre Populaire - ATP" représentée par son Président en
exercice, dont le siège social est sis, Château de l'Anglais 13590 Meyreuil

Ci-après dénommée "l'Association"

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 06 avril 2009, n° 2009-0360, adopté la convention pluriannuelle
d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville et l'Association dont le montant de base de la
subvention est fixé à 35 000€ par an sur 3 ans..

Par délibération du 08 mars 2010, n° 2010.214, adopté l'avenant n°3 à la convention
pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville et l'Association portant le montant
de la subvention à 35 000€ + 4 906,90€ soit 39 906,90€ pour l'année.

Décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 7 896,90€ dans le cadre de la mise
à disposition du Théâtre du Jeu de Paume soit un total de 47 803,80€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention
pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville et l'Association, adoptée par le
Conseil Municipal du 06 avril 2009 est revu comme suit:

«Pour l'année 2010, le montant global de la subvention s'établit à :
35 000€ + 4 906,90€ + 7 896,90€ soit 47 803,80€.

Le montant de la subvention complémentaire de 7 896,90€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal ».

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

**Pour l'Association
Le Président**

**Pour la Ville
L'Adjoint Délégué**

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011
Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint
Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date
du:

Ci-après dénommée « la Ville »

ET:

L'association « Images de Ville, Images de Vie » représentée par son Président en
exercice, dont le siège social est sis, Espace Forbin, place John Rewald, 13100 Aix en
Provence

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention pluriannuelle
d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association
dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009 est
fixé à 15 000€ par an sur 3 ans.

Il y a lieu aujourd'hui d'attribuer une subvention complémentaire de 2 990 € à l'association
dans le cadre de la mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume, soit un total pour
l'année 2010 de 17 990€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention

pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

« Pour l'année 2010, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à : 15 000€ + 2 990€ soit 17 990€ .

Le montant de subvention complémentaire accordé par la Ville de 2 990€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal et sur présentation de justificatifs ».

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
L'Adjoint Délégué

AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011
Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du:

Ci-après dénommée « la Ville »

ET:

L'association « Musiques Echanges » représentée par son Président en exercice, dont le siège social est sis, Chemin de la Tubasse, 13540 Lignane Puyricard

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009 s'élève à 30 000€ par an sur 3 ans.

Décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 7 896,90€ dans le cadre de la mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume soit un total de 37 896, 90€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

«Pour l'année 2010, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :
30 000€ + 7 896,90€ soit 37 896,90€.

Le montant de la subvention complémentaire accordé par la Ville de 7 896,90€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal. »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

**Pour l'Association
Le Président**

**Pour la Ville
L'Adjoint Délégué**